

LES LIGNES DE BOUAKÉ-LA-NEUVE

REVUE ÉLECTRONIQUE DES SCIENCES HUMAINES
DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

NUMÉRO

15

JANVIER

2023



ISSN : 2221-9730

LES LIGNES DE BOUAKÉ-LA-NEUVE
Revue électronique des sciences humaines
de l'Université Alassane Ouattara

LES LIGNES DE BOUAKÉ-LA-NEUVE
Revue électronique des sciences humaines
de l'Université Alassane Ouattara

Azoumana Ouattara : Directeur de Publication

Université Alassane Ouattara, Décanat
BPV 18 Bouaké 01
République de Côte d'Ivoire

Téléphone: (225) 01 03 58 91 04

Courriel: azou_o@yahoo.fr

Site Internet: www.leslignesdebouake-la-neuve.org

ISSN : 2221-9730

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Prof. Azoumana OUATTARA

CHEFS DE LA RÉDACTION

- Prof. ABOLOU Camille Roger ;
- Prof. N'GORAN-POAMÉ Lea.

COMITÉ DE RÉDACTION

- Prof. SORO Donissongui ;
- Prof. KOUASSI Yao Edmond ;
- Prof. TRO Dého Roger ;
- Prof. GUIBLEHON Bony;
- Prof. KANGA Konan Arsène ;
- Dr/Mc NIAMKEY Aka ;
- Dr KOUAMÉ Séverin.

COMITÉ DE LECTURE

- Prof. IBO Lydie ;
- Prof. ZONGO Georges ;
- Prof. KOUAKOU Antoine ;
- Prof. DJAKO Arsène ;
- Prof. KOSSONOU Kouabena François;
- Prof. DEDOMON Claude;
- Prof. KOFFI Ehouman René

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Prof. AKINDES Francis, Université Alassane Ouattara /IRD, Chaire UNESCO de Bioéthique;
- Prof. CANIVEZ Patrice, Lille III ;
- Prof. DEVERIN Yveline, Université Toulouse-le-Mirail ;
- Prof. DIBI Kouadio Augustin, Université de Cocody ;
- Prof. KERVEGAN Jean-François, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne ;
- Prof. KONATE Yacouba, Université de Cocody ;
- Prof. MARIE Miran, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris ;
- Prof. NUBUKPO Komlan Messan, Université de Lomé ;
- Prof. POAME Lazare Marcellin, Université Alassane Ouattara ;
- Prof. SAVADOGO Mahamadé, Université de Ouagadougou ;
- Prof. Gilles MARMASSE, Université de Poitier ;
- Prof. Jacques NANEMA, Université de Ouagadougou.

LIGNE ÉDITORIALE

L'engagement scientifique des enseignants-chercheurs de l'Université Université Alassane Ouattara a contribué à mettre en place une revue ouverte aux recherches scientifiques et aux perspectives de développement. *Les lignes de Bouaké-la-neuve* est un des résultats de cette posture qui comporte le pari d'une éthique du partage des savoirs. Elle est une revue interdisciplinaire dont l'objectif est de comparer, de marquer des distances, de révéler des proximités insoupçonnées, de féconder des liens, de conjuguer des efforts d'intellection et d'ouverture à l'altérité, de mutualiser des savoirs venus d'horizons différents, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Ce travail de l'universel fait appel aux critiques littéraires et d'arts, aux bioéthiciens, aux géographes, aux historiens, aux linguistes, aux philosophes, aux psychologues, aux spécialistes de la communication, pour éclairer les problèmes publics qui n'avaient auparavant pas de visibilité mais surtout pour tracer des perspectives nouvelles par des questionnements prospectifs. La revue accueillera les contributions favorisant le travail d'interrogation des sociétés modernes sur les problèmes les plus importants : la résurgence de la question des identités, les enjeux éthiques des choix pratico- technologiques, la gouvernance des risques, les défis environnementaux, l'involution multiforme de la politique, la prise au sérieux des droits humains, l'incomplétude de l'expérience démocratique, les promesses avortées des médias, etc. Toutes les thématiques qui seront retenues couvriront les défis qui appellent la rencontre du travail de la pensée pensante et de la solidarité.

CONSIGNES DE RÉDACTION

Normes éditoriales d'une revue de lettres ou sciences humaines adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI : « Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES/LSH). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.»

1. Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :

- ✓ le texte doit être transmis au format document doc ou rtf ;
- ✓ il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5 avec une police de caractères Times New Roman 12 ;
- ✓ insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans l'en-tête et éviter les pieds de page ;
- ✓ les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Figures et tableaux doivent avoir un titre.
- ✓ Les citations dans le corps du texte doivent être indiquées par un retrait avec tabulation 1 cm et le texte mis en taille 11.

2. Des normes éditoriales d'une revue de lettres ou sciences humaines

2.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

2.2. La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

2.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1.; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

2.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : - (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

2.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

2.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

2.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

SOMMAIRE LESLIGNES

GÉOGRAPHIE

- 1- **KOUASSI Konan**, Massification scolaire et risques épidémiogènes dans les établissements d'enseignement primaire de Béoumi (Centre-Côte d'Ivoire).....1

SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE

- 2- **N'GUIA Jean-Claude, KONE Moussa, BRIGNON Tape Axel-Wilfried**, Scanographie de la certification foncière et gestion des conflits à Tagoura dans le Centre ouest ivoirien18

- 3- **TCHETCHE Obou Mathieu, AFFERI Adjoa Bénédicte**, Facteurs communautaires du travail des enfants en Côte-d'Ivoire : exemple de la communauté malinké à Abidjan34

PSYCHOLOGIE

- 4- **KPENONHOUN Joël Paterson, Sylvie de CHACUS**, Le divorce à Cotonou : l'union de la société et ses institutions contre les enfants.....53

PHILOSOPHIE

- 5- **OUÉDRAOGO Hamado**, La lutte contre les inégalités et la question du lien social.....66

- 6- **PALÉ Chantal épouse KOUTOUAN**, Le réalisme machiavélien et la praxis marxienne à l'épreuve de la transformation du monde.....80

- 7- **ZAMBLÉ Bi Zaouli Sylvain**, Le parlement local au secours de la démocratie moderne : la citoyenneté locale en question.....94

- 8- **DANGO Adjoua Bernadette**, Le caractère logico-philosophique du langage et la question du pragmatisme.....109

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- 9- **KABORÉ Sibiri Luc, SOULAMA/COULIBALY Zouanso, ZOUNGRANA/OUEDRAOGO Valérie**, Éducation à la santé sexuelle et reproductive à l'école primaire au Burkina Faso : une analyse des perceptions et des connaissances des acteurs123

HISTOIRE

- 10- **SORO Doyakang Fousseny**, Implantation et impacts des banques dans la région du Haut-Sassandra (1962-2020)140

LITTÉRATURES

- 11- **N'GUESSAN Konan Lazare**, Josué Guebo : rapport avec le français de Côte d'Ivoire.....**157**
- 12- **GORE Orphée**, La condition animale dans *Une partie de chasse* d'Agnès Desarthe : stratégies discursives et modes de représentation.....**168**
- 13- **BONY Yao Charles**, Le paradigme de l'insécurité et de l'insalubrité dans *Ville cruelle* d'Éza Boto.....**182**
- 14- **KASSI Koffi Jean-Jacques**, La migration par l'écriture: un allégorisme de la transculturalité dans *Loin de mon père* de Véronique Tadjo.....**197**
- 15- **KOUADIO Adjoua Philomène**, Réécriture de l'existant culturel musical baoulé et résilience militante : *Manka Talèbo* de Konan Roger Langui.....**209**
- 16- **IFFONO Faya Pascal**, *Un Attiéké pour Elgass* (1993) : peinture romanesque de l'expression exilique des "naufragés" de Bidjan.....**224**
- 17- **DOUKOURE Madja Odile**, Un entre deux cultures, lecture de *L'Aventure ambiguë* de Cheikh Hamidou Kane.....**244**
- 18- **Honorine B. MBALA-NKANGA**, Ntsame : Lire la construction des cultures de convergence dans *Histoire d'Awu* de Justine Mintsa**260**

Facteurs communautaires du travail des enfants en Côte d’Ivoire : exemple de la communauté malinké à Abidjan

TCHETCHE Obou Mathieu
Université Alassane Ouattara
Département d’Anthropologie et de Sociologie
tchetcheom@gmail.com

Bénédicte AFFERI Adjoa,
Université Alassane Ouattara
Chercheure Post-Doc,
afferi_benedicte@yahoo.fr

Résumé

Dans un contexte de crise économique marqué par la persistance et la généralisation du travail des enfants, la situation du phénomène dans la communauté malinké de Côte d’Ivoire constitue une préoccupation. Comment la logique communautaire chez les Malinké favorise-t-elle le travail des enfants malgré son interdiction en Côte d’Ivoire ? Aussi convient-il de montrer en quoi les aspects culturels et religieux de l’organisation communautaire et les limites de la force régaliennne favorisent le travail des enfants. Pour ce faire, une enquête mixte a permis de collecter dans les gares et places de marchés des communes d’Adjamé et d’Abobo à Abidjan, des données auprès de 45 personnes ressources et parents d’enfants travailleurs au constat de la saturation d’informations dans une démarche qualitative et un échantillon quantitatif de 200 enfants en âge de scolarisation obligatoire (6 à 16 ans) en situation de travail équitablement répartis entre les sexes masculin et féminin interrogés parmi les porteurs de bagage, les petits cireurs de chaussures et les vendeuses à la criée. Les résultats révèlent que l’éducation non formelle soutenue par la culture malinké et les préceptes de la religion musulmane font le lit de la pratique du travail des enfants dans la communauté malinké. Il ressort également que les perceptions liées à la lutte contre le travail des enfants présentent les initiatives de lutte comme des instruments de déstabilisation de l’organisation traditionnelle. Et les écueils de la lutte sont perçus comme l’incapacité de l’autorité publique à mettre fin au phénomène sans le concours de la communauté.

Mots clés : Travail des enfants, Communauté malinké, Éducation, Perceptions, Écueils, Côte d’Ivoire.

Abstract

In a context of economic crisis marked by the persistence and spread of child labour, the situation of the phenomenon in the Malinké community of Côte d'Ivoire is a concern. How does the community logic among Malinkés promote child labour despite its ban in Côte d'Ivoire? It is therefore appropriate to show how the cultural and religious aspects of community organization and the limits of sovereign power promote child labour. To this end, a mixed survey was carried out in the stations and market places of the communes of Adjamé and Abobo in Abidjan. A qualitative sample of 45 resource persons and parents of child workers was interviewed on the basis of information saturation. And a quantitative sample of 200 children of compulsory school age (6 to 16 years old) in a work situation fairly distributed between the male and female sexes interviewed among the luggage carriers, the small shoe shiners and the saleswomen at the auction. The results show that non-formal education supported by the Malinke culture and the precepts of the Muslim religion are the

bedrock of child labour practice in the Malinke community. It also emerges that perceptions related to the fight against child labour present the initiatives of struggle as instruments of destabilization of the traditional organization. And the pitfalls of the struggle are perceived as the inability of public authority to put an end to the phenomenon without the involvement of any community.

Key words: Child labour, Malinké community, Éducation, Perceptions, Pitfalls, Côte d’Ivoire.

Introduction

Le travail des enfants est selon l’Organisation Internationale du Travail (OIT) l’ensemble des activités qui les prive de leur enfance, altère leur potentiel et leur dignité, et porte préjudice à leur santé physique et psychique. Il constitue un phénomène mondial auquel peu de pays échappent (V. Dhellemmes et P. Piettre, 2011). Les crises de toutes sortes, catastrophes naturelles, conflits armés, pandémies ont pour effet de pousser un nombre croissant de jeunes vers des formes de travail débilantes. En effet, les estimations des instances de suivi et évaluation révèlent que dans le groupe des enfants âgés de 5-17 ans au cours de la première décennie du 21^e siècle, 352 millions sont au travail dans le monde, soit 23% de ce groupe d’âge (INS/OIT, 2010).

La situation devient encore plus préoccupante dans la mesure où 171 millions de ces enfants sont encore assujettis aux pires formes de travail (INS/OIT, 2010). Les mêmes estimations indiquent que plus de 40% des enfants africains travaillent. Et la structure familiale reste un déterminant important des décisions (C. Dumas, 2004). En Côte d’Ivoire, bien que l’école soit obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, 1,6 million d’enfants ne vont pas à l’école et la majorité est des filles (INS/OIT, 2013) ; puis trop souvent, les parents doivent faire le choix impossible d’envoyer leurs enfants au travail ou de ne pas avoir de nourriture à mettre sur la table (Z. Barrada, 2019). Cette situation n’est pas sans conséquence sur la santé, le développement et l’éducation des enfants en question (INS/OIT, 2010) ; cela en référence de l’existence d’une enfance “normale”, qui doit se dérouler exclusivement au sein de la famille et à l’école (M. Bonnet et B. Schlemmer, 2009).

Pour la plupart des pays africains y compris la Côte d’Ivoire, le travail des enfants s’inscrit dans un contexte culturel de socialisation et d’éducation qui les responsabilise très tôt (L. Salmon, 2003). Avec l’accentuation de la crise économique, ce phénomène a fait irruption hors du cadre familial pour être happé par l’économie monétaire et ses formes les plus néfastes aboutissant même à l’exploitation de l’enfant.

En Côte d'Ivoire, avec les crises successives, le travail des enfants s'est généralisé dans de nombreux milieux professionnels (Y. Diallo, 2001). Il s'agit notamment du secteur agricole, du secteur des transports et de celui du commerce.

Face aux effets dévastateurs, un vaste programme de lutte contre le travail des enfants et les pires formes du travail existe au plan international. Il est décliné au plan national en signature de conventions et des prises de sanctions contre des auteurs de ce genre d'abus (OIT, 2006 ; P. Quinn, 2019). Malgré ces initiatives régaliennes, le phénomène semble se pérenniser tant en milieu rural qu'urbain.

Ainsi se pose le problème de la motivation communautaire du travail des enfants en Côte d'Ivoire et particulièrement chez les Malinké. En clair, comment la logique communautaire chez les Malinké favorise-t-elle le travail des enfants malgré son interdiction en Côte d'Ivoire ? Telle est la question principale. Celle-ci laisse entrevoir trois préoccupations secondaires suivantes : quels sont les facteurs liés à l'éducation chez les Malinké ? Comment les perceptions communautaires de la lutte contre le travail des enfants contribuent-elles à ces facteurs ? Et quelle est la place de l'interprétation des écueils de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants parmi les déterminants ?

L'objectif principal de l'étude est de montrer en quoi les aspects culturels et religieux de l'organisation communautaire et les limites de la force régalienne favorisent le travail des enfants. Cette étude repose sur l'hypothèse selon laquelle les déterminants du maintien des enfants au travail dans la communauté Malinké de Côte d'Ivoire résident dans l'influence de l'organisation culturelle et religieuse face à l'inefficacité des mesures gouvernementales de lutte contre le travail des enfants.

1. METHODE ET MATERIEL

Il s'agit d'une étude mixte. Elle allie donc l'approche qualitative et quantitative. Alors que l'approche qualitative permet de comprendre le cadre organique de la lutte contre le travail des enfants et les motivations communautaires ; la démarche quantitative permet d'apprécier l'ampleur et la variété du phénomène de travail des enfants sur un même espace.

1.1 Population et site d'étude

La population d'étude est constituée par la communauté malinké couramment appelée Dioula. Cette population est issue du groupe Mandé du Nord. Les Malinké en Côte d'Ivoire sont agrégés en un ensemble d'ethnies. Ce sont : les Koyaka, les Mahouka, les Bambara, localisés originellement à Odienné, Touba, Séguéla, Mankono et les dioulas dans le triangle Kong-Bouna-Bondoukou. Ces peuples ont depuis les années de colonisation, migré vers les villes naissantes et les centres commerciaux pour des raisons de négoce. Cette population est fortement islamisée. L'étude a lieu auprès des ressortissants malinké du District Autonome d'Abidjan exerçant dans les Communes d'Adjamé et d'Abobo. Les principaux sites d'enquête sont les places de marché et les gares routières. À ces endroits, ont été interrogés les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6 à 16 ans) en situation de travail, des personnes ressources et parents de ces enfants.

1.2 Technique de collecte des données

Au plan quantitatif, l'étude a été menée auprès d'un échantillon aléatoire de 200 enfants d'origine malinké en situation de travail. Cet échantillon se justifie par la diversité des activités dans lesquelles s'insèrent les enfants. Il s'agit des activités de porteurs de bagages, de petits cireurs de chaussures, de vendeurs ou vendeuses à la criée, etc. La parité du genre a été observée dans la détermination des composantes de l'échantillon. Ainsi, 100 garçons ont été interrogés dans la catégorie des porteurs et cireurs et 100 filles dans celle des vendeuses à la criée. Le choix de ces trois catégories d'enfants réside dans leur présence massive dans les marchés et gares routières des communes d'Adjamé et d'Abobo. Au sein de chaque groupe, l'identification des personnes interrogées s'est faite sur la base de la technique accidentelle. C'est-à-dire que l'identité de l'enfant à enquêter n'est pas prédéfinie. Il suffit juste pour lui d'appartenir au groupe cible et de donner son accord pour l'entretien. Ci-après le tableau de répartition de l'échantillon quantitatif.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon quantitatif

Identification	Adjamé	Abobo	Total
Garçons porteurs, cireurs et vendeurs à la criée	50	50	100
Filles Vendeuses à la criée	50	50	100
Total	100	100	200

Au plan qualitatif, l'étude s'est intéressée aux parents et personnes ressources issues des régions d'origine que sont Odienné, Touba, Séguéla et Mankono. Les personnes ressources sont essentiellement les hommes et femmes responsables de groupes d'intérêts sur les sites d'enquête. Les parents sont quant à eux, les hommes et femmes sous la protection de qui travaillent les enfants. Au total, 45 parents et personnes ressources dont 16 hommes et 29 femmes, ont été soumis à des entretiens ouverts au constat de la saturation d'informations.

1.3 Théorie d'analyse

La théorie convoquée dans le cadre de la présente étude est celle de la motivation. En effet, la motivation est un processus psychologique qui se manifeste par le déclenchement d'un besoin à travers l'orientation et le maintien d'un comportement (M. Aguilard, 2016). Kurt Lewin (1951, cité par S. Lahlou, 2010), la conçoit comme le résultat du surgissement dans l'univers psychologique du sujet d'une valence et d'une force psychologique. En effet, valence et force sont issues de la rencontre de l'individu et de son environnement.

Aussi, la théorie de la motivation permet-elle de mettre l'accent sur les idées respectives de nécessité vitale ; de tension qui cherche la satisfaction qui apportera un retour à l'équilibre et l'idée de catégorie spécifique d'objets satisfacteurs (besoins sociaux) vers lesquels sont orientées les tensions.

Dans le cadre de la présente étude, il s'agit de montrer le travail de l'enfant malinké comme une nécessité vitale, de présenter les éléments déclencheurs de la prise d'initiative de travail et les besoins sociaux satisfaits. Cela se traduit par la compréhension des logiques communautaires orientant la décision de travailler chez les enfants.

2. RÉSULTATS

Les résultats s'articulent autour des facteurs liés à l'éducation non formelle, à la perception de la lutte contre le travail des enfants, et à l'interprétation des écueils de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants.

2.1 Attachement à l'éducation non formelle comme moyen d'accès des enfants au milieu professionnel informel

L'éducation non formelle est caractérisée chez les Malinké par l'initiation des enfants à la connaissance du Coran à travers la fréquentation des « écoles coraniques » ou « écoles franco-arabes » et aux valeurs cardinales de la famille musulmane et dioula. Tous les enfants soumis à l'étude évoluent dans ce cadre avec seulement 40% soit 80 enfants qui ont une expérience actuelle ou passée avec l'école conventionnelle (niveau élémentaire et moyen). Cela fait prévaloir un environnement d'analphabétisme pour la majorité des enfants malinkés avec plusieurs effets pervers.

2.1.1 Analphabétisme et choix des enfants

Avec la prédominance de l'analphabétisme, le choix de langue dans le milieu d'exercice des enfants est avant tout le Malinké communément appelé « Dioula » et ensuite le Français de rue connu sous le vocable de « Nouchi ».

Pour ceux qui ont une expérience scolaire, quel que soit le niveau d'étude, les choix de métiers sont variés et dépendent de la volonté des parents. Au niveau des filles, la totalité de celles interrogées s'intéresse à l'activité de commerce. Au moins 90% d'entre elles affirment que la vente à la criée est pour elle une occasion d'apprentissage du métier de commerçante. Dans le processus d'apprentissage, elles situent la première étape dans l'aide apportée à la mère ; la deuxième étape, dans la gestion d'un stock personnel en plus de celui de la mère ; et la troisième étape dans l'acquisition d'une place pour soi.

Au niveau de la première étape, la fille a moins de 12 ans. Elle reverse tout son gain à sa mère qui finance ses études si elle va à l'école conventionnelle et qui est à ses petits soins (nourritures, coiffures, habits de fêtes).

Au niveau de la deuxième étape, la fille a entre 13 et 16 ans. Elle est semi-autonome. Elle tient généralement une place dans le marché avec l'aide de la mère. Elle gère à la fois son propre stock et celui de sa mère. Son gain lui permet de préparer un évènement important de sa vie. C'est le mariage. En effet, avec ses différents gains, la fille se confectionne des tenues

dames, fait une réserve de pagnes, de marmites, de cuvettes, d'assiettes, de verres et de différents ustensiles nécessaires à l'animation d'un foyer.

Au niveau de la troisième étape, la fille a au moins 17 ans. Elle est autonome. Son mariage est célébré et elle est en situation de reproduction. Eu égard à la tranche d'âge retenue pour les enquêtées, ce troisième groupe de filles n'a pas été interrogé. Cependant, toutes les répondantes affirment que le travail de vente qu'elles font leur permet de préparer le mariage. Tout autant qu'elles aient fait l'école coranique, elles définissent le mariage comme un enseignement du coran. Les parents souscrivent à cet argument et encouragent les fillettes à s'y mettre.

« Coran dit que nous les mamans on doit aider nos filles pour devenir bonnes femmes pour l'homme qu'elle va marier ; elle va respecter son mari ; elle va vendre ; elle va s'occuper des enfants ». Propos de maman Djénéba, vendeuse de poisson, mère d'une fille vendeuse de poisson à la criée.

Mariam, 15 ans, vendeuse d'eau en sachet à la criée apporte des précisions en disant : *« Moi, je suis dans marché là avec ma maman, je prends l'eau là chez le Libanais pour vendre ; ce que je gagne, je garde ; Avec ça je fais tontine ; quand on va faire mon mariage, mon mari va compléter et puis je vais faire commerce de pagne ».*

Ainsi, les propos de mères et filles montrent que l'activité de commerce prépare ces dernières au mariage et constitue leur principale source de revenu après cet événement.

En ce qui concerne les garçons, ils ont été interrogés au cœur des activités de porteurs de bagage, de cirage de chaussure et de vendeurs à la criée.

La quasi-totalité de ces enfants, par leurs activités, contribue aux charges du ménage. Ils aident les mamans à s'occuper d'eux et à assurer la nourriture quotidienne. Ils expliquent cette situation par la pratique de la polygamie qui fait de chaque femme la responsable de ses enfants.

Drissa, 11 ans, écolier, cireur de chaussures à mi-temps avance le propos ci-après : *« Je vais à l'école, je suis au CMI, mon argent là c'est pour me défendre quand j'ai faim à l'école ».*

Moussa, 16 ans, porteur de bagage décrit l'usage du fruit de son labeur à partir du Nouchi (ragot ivoirien) en ces termes : *« Moi, j'ai go [une amie], je dois la soutra [aider], je dois soutra ma vieille mère [maman] aussi pour notre dabali [nourriture] à la piss [maison], je dois me zango (habiller) et puis je dois garder un peu sur moi ».*

Les deux descriptifs présentent le travail des jeunes garçons comme un appui aux parents à s'occuper d'eux. Les choix de métiers d'avenir pour ces enfants sont souvent différents des

activités qu'ils mènent. Trois catégories de métiers sont identifiées par eux (filles et garçons). Ce sont le commerce, le transport et la mécanique.

Les raisons du choix de chacun des métiers sont essentiellement liées à un parent qui l'exerce déjà et qui peut les y intégrer.

La totalité des filles a choisi le commerce. Elles ont pour les unes et les autres, la mère qui a une expérience de commerçante. Il s'agit notamment de commerce de denrées alimentaires, d'eaux et de jus de fruits, d'outils ménagers, de pagnes, d'accessoires de beauté, etc.

Parmi les garçons, la répartition des choix est la suivante : le commerce (55% soit 55 enfants, le transport (38% soit 38 personnes) et la mécanique (7% représentant 07 enfants). Cette mise au travail précoce des enfants avant même le choix du métier de vie répond à des objectifs communautaires précis.

2.1.2 Mise précoce des enfants au travail comme opportunité de responsabilisation

L'opportunité de responsabilisation liée à la précocité du travail chez les enfants malinkés réside dans la question du renforcement de l'identité et de la fierté d'accomplissement personnel.

Au niveau du renforcement de l'identité, deux formes sont à notifier. Il s'agit de l'identité religieuse musulmane et de l'identité « Dioula ». En effet, la société malinké met au centre de ses activités la religion musulmane. En motivant les enfants au travail sur la base des préceptes religieux, elle les motive au respect des parents « bognan » en langue malinké et plus particulièrement de la religion. En suivant les parents au travail, ils bénéficient de leurs bénédictions « douahou » en malinké et pourront dans leur vie durant, avoir la « baraka » (grâce, chance, force) dans la même langue. Ainsi, « bognan », « douahou », « baraka » sont les valeurs musulmanes qui motivent et identifient l'enfant malinké qui a choisi de travailler à ci bas âge.

Le propos de l'imam T. interrogé à Abobo en témoigne : *« L'islam, encourage le travail ; donc l'enfant doit apprendre à travailler auprès de ses parents ».*

Seydou, 53 ans, bénéficiant du concours de son neveu dit ceci : *« Quand c'est l'heure de prière, tout le monde doit venir prier, je surveille les enfants là pour ça ; il faut qu'ils respectent chaque jour le temps de prière ».*

Il ressort de ces propos que le travail des enfants dans la communauté malinké bénéficie d'un encadrement religieux fait de respect scrupuleux des heures de prière musulmane et de respects des valeurs de cette religion.

Le travail chez les enfants malinkés leur confère également l'identité « dioula ». Celle-ci est une identité de commerçant, d'homme d'affaires, de business man. Pour répondre de la qualité de « bon Dioula », l'enfant apprend les rouages du commerce et la relation avec l'argent. Le goût du profit est aiguisé chez lui. Il cultive également le goût du risque dans les affaires. En allant de petites activités aux plus importantes et au rythme de son évolution physique, l'enfant malinké s'imprègne enfin de la valeur de patience qui caractérise le Dioula dans sa quête de prospérité. Ainsi, cet enfant, en travaillant ci-tôt marque son identité musulmane et Dioula.

Au niveau du sentiment de fierté d'accomplissement personnel, le travail répond au besoin qu'éprouvent les enfants malinkés de se dépasser ou d'accomplir quelque chose dans leur vie. Il donne le sentiment d'être utile à sa famille. Pour les enfants malinkés, rapporter de l'argent aux parents est la plus grande satisfaction qu'ils tirent en rentrant le soir après une dure journée de labeur. Le propos de Sékou, 14 ans l'atteste. Il dit ceci :

« Mes parents sont au village. Comme mon papa est vieux et qu'il ne peut plus travailler, je suis venu à Abidjan avec mon grand frère pour se chercher. Arrivés ici, nous sommes allés rester chez notre oncle. Lui-même il se débrouille aussi. Alors j'ai cherché à faire quelque chose. Au début je portais les bagages, je ne gagnais pas beaucoup. Avec ce que j'ai gagné, j'ai acheté une brouette. Maintenant je gagne assez et j'envoie un peu d'argent à maman. Elle aide mon papa avec ça. Elle est fière de moi et moi aussi, je suis fière de moi. »

Chez les enfants malinkés, le sentiment d'être exploité ou maltraité est inhibé dans l'enseignement musulman et le défi de devenir un digne Dioulatchè (un homme dioula). Ce terme donne l'image d'une personne qui a réussi et qui manifeste une estime de soi au regard de son parcours de vie.

En définitive, par la précocité de la fréquentation du milieu de travail soutenu par les valeurs communautaires, l'enfant malinké non scolarisé ou déscolarisé échappe au sentiment d'être inutile à la société. Il espère ainsi un statut et une reconnaissance sociale au terme de son apprentissage.

Les perceptions des mécanismes de lutte contre le travail des enfants contribuent aussi au maintien du travail de ces derniers dans la communauté malinké.

2.2 Perception de la lutte contre le travail des enfants chez les Malinké

La lutte contre le travail des enfants bénéficie de deux types de perceptions dans la communauté malinké. Elle est d'une part perçue comme un moyen de déstructuration de

l'organisation familiale traditionnelle et d'autre part, comme un moyen de démotivation des enfants.

2-2-1 Lutte contre le travail des enfants comme moyen de déstructuration de l'organisation familiale traditionnelle

L'organisation familiale traditionnelle chez le peuple Malinké met au centre du système de production la contribution des enfants. En effet, les filles font l'apprentissage des activités dévolues aux mères et les garçons s'intègrent aux activités des hommes.

D'abord, la criminalisation du travail des enfants par les autorités publiques est vue comme le moyen le plus sûr de sauter le verrou traditionnel d'apprentissage. Au niveau des activités de ménage pour les fillettes, il y a désormais des difficultés à faire acquérir aux jeunes filles des compétences ménagères dont elles auront besoin quand elles se marieront. Pour les questions de métier, les enfants scolarisés sont de plus en plus écartés du processus d'apprentissage.

Monsieur Moussa, artisan mécanicien, déclare : « *Avec l'école, les enfants n'apprennent plus rien ; mon enfant ne connaît même pas mon travail que je fais ; moi mon père m'a montré ; à cause de ça je connais* ».

Ensuite, la criminalisation du travail des enfants est perçue comme une stratégie de remise en cause de l'autorité parentale. Le résultat est que le respect des décisions parentales, la soumission, l'importance des suggestions du réseau communautaire sont désormais distendus chez les enfants. En effet, dans la communauté malinké, de plus en plus d'enfants discutent les décisions des parents du fait de la généralisation du moule éducationnel calqué sur le modèle occidental. Cela est relatif au choix du métier et à la décision de mariage. De plus en plus, les enfants d'origine Malinké ayant fait l'école occidentale remettent en cause les choix préétablis des conjoint(e)s et des métiers par les parents.

Au niveau de la décision de mariage, les dispositions étatiques d'école obligatoire jusqu'à 16 ans, principales dispositions de lutte contre le travail des enfants, sont vues comme le moyen pour les autorités d'extraire les filles de l'obligation de mariage en communauté. Cette disposition est perçue par d'autres comme une négation des recommandations de la religion musulmane pratiquée par la quasi-totalité des membres de cette communauté.

Monsieur Sidibé, un dignitaire communautaire donne son appréciation en ces termes : « *Si la fille doit aller forcément à l'école, c'est quand elle va partir chez son mari ? Chez nous, une fille est respectée quand elle a un mari ; si elle veut aller à l'école, c'est avec l'accord de son mari* ».

La seconde perception de la lutte contre le travail des enfants est en lien avec la généralisation de la paresse chez ces derniers.

2-2-2 Lutte contre le travail des enfants comme moyen de démotivation

Chez les Malinké, la lutte contre le travail des enfants est perçue comme le moyen le plus officiel de démotiver les enfants à se mettre au service de leurs parents. Aussi, les perceptions des populations interrogées épinglent-elles la déliquescence du défi d'insertion sociale chez les enfants et la propension de la victimisation des enfants par rapport à leur contribution au travail.

En effet, pour les parents malinkés, la mise au travail des enfants constitue un moyen de socialisation ; c'est-à-dire d'insertion aux activités de la vie courante. Leur conception de l'éducation se rapporte à la préparation à une vie d'adulte et s'effectue par les parents, dans le cadre des activités familiales. Pour ces parents Malinkés, le travail, au sens de la participation aux tâches ou à des activités lucratives, commence souvent avec les premiers pas (06 ans) et s'accroît en même temps que la force physique et les connaissances de l'enfant.

Cet ensemble de prestations est de plus en plus absent dans la vie des enfants à cause de l'école obligatoire de 06 à 16 ans et à cause des menaces de sanction de l'autorité publique contre les parents ou tuteurs fautifs.

Madame Maïmouna, 46 ans, vendeuse de jus de fruit, avance les propos ci-après : *« ma fille a 12 ans, elle va à l'école ; à cause de ça je peux rien faire avec elle ; même quand y a pas école, elle reste à la maison ».*

Ainsi, les enfants sont élevés dans un contexte où les notions d'aide aux parents, de préparation à la vie adulte par l'apprentissage sont bien difficiles à distinguer.

Au niveau de la victimisation des enfants, il s'avère que ceux en situation de contribution au travail des parents et tuteurs sont considérés par les autorités publiques comme des enfants victimes de maltraitance. Il est quelques fois employé l'expression de « pire forme de travail ». Face à la peur d'être passible de peine judiciaire pour des « supposées » exagérations dans la sollicitation de leur propre enfant, les parents sont de plus en plus réticents à solliciter les enfants dans les tâches de ménages et dans l'exercice de leur métier. Répondant à la préoccupation de savoir quel est le lien entre son activité professionnelle et ses enfants, Monsieur Drissa, 55 ans, artisan mécanicien rapporte ceci : *« mes enfants vont à l'école, ceux que vous voyez avec moi ici [garage] sont venus eux-mêmes ».*

Du coup, il en découle des enfants qui ne peuvent plus perpétuer les expériences familiales et dont le processus d'intégration à la vie communautaire devient plus lent que prévu.

Enfin, les écueils constatés dans la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants contribuent aux facteurs du travail des enfants dans la communauté malinké.

2.3 Interprétation des écueils de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants comme source de leur maintien au travail

Les écueils se caractérisent par la faible implication des communautés dans la lutte et la persistance du laxisme dans les initiatives publiques.

2.3.1 Faible implication des communautés dans la lutte contre le travail des enfants

L'organisation de la lutte contre le travail des enfants subit l'insuffisance des initiatives d'implication communautaire. En effet, l'implication communautaire dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants est la contribution qui relève des membres de la communauté, de la famille élargie et des associations. Elle repose sur des actions de sensibilisation au sein de la communauté qui mettent en évidence le bien-fondé de la scolarisation des enfants, aussi bien les filles que les garçons. Ces actions visent également à instaurer un climat de sécurité pour les enfants par rapport à leur développement et leur santé. Les populations interrogées relèvent des initiatives de sensibilisation à la télévision, à la radio, et notifient des contacts avec des ONG au sujet de la lutte contre le travail des enfants. Ainsi, celles-ci font la distinction entre le travail domestique et le travail rémunérateur. Le travail domestique, quelle que soit sa dureté est vu comme un élément d'éducation qui forge le caractère de l'enfant selon les affirmations des parents. Le propos de Madame Dosso, vendeuse de 48 ans l'atteste : « *mes enfants sont à la maison, ils ne vendent pas au marché ; mais quand je suis au marché, c'est eux qui s'occupent de la maison ; même si c'est dur, ils font quand même parce que s'ils sont chez un tuteur, ils doivent faire ça* ».

Quant au travail rémunérateur chez l'enfant, les parents malinkés le comprennent comme une situation d'exploitation dès lors que leurs enfants ne sont pas les bénéficiaires exclusifs du gain. En effet, les parents qui souscrivent à ce travail à plein temps ou à mi-temps bénéficient également des retombées. L'aveu de Madame Mariam à propos de sa fille de 15 ans le montre ci-bien : « *ce que ma fille [nièce] vend là, c'est pour moi ; je sais qu'elle doit aller à l'école, mais je n'ai pas l'argent* ».

En dépit des distinctions faites, l'implication communautaire est freinée par certaines actions publiques. En clair, le manque d'intégration des approches communautaires aux projets de lutte contre le travail des enfants fait défaut. À ce propos, les parents et leaders communautaires malinkés manifestent leur désapprobation de ce que les mesures de lutte contre le travail des enfants soient unilatérales. Monsieur Moussa, vendeur de 47 ans affirme : *« le gouvernement, lui il prend les décisions seulement ; il ne nous consulte pas et ils ne veulent pas que les enfants apprennent à travailler »*.

Ensuite, ils se plaignent du manque d'information sur les campagnes de lutte au sein de leur communauté. Ainsi, l'affluence n'y est pas lors des missions en leur sein. Le Propos de Monsieur Drissa, chauffeur de 41 ans le montre : *« tu sais, nous on sait pas lire ..., mais façon ils font là, ils ne nous parlent pas bien et puis ils nous accusent »*.

Par ailleurs, les relais communautaires chargés d'assurer l'interface entre la population et les décideurs leur sont souvent étrangers. Les termes du propos de Madame Sita gérante de cabine téléphonique, 36 ans, le ressortent clairement : *« on ne connaît même pas les gens qu'ils prennent pour nous représenter, nous on est là ici avec les parents ; on peut leur expliquer les choses et puis ils vont changer »*. La non-satisfaction de cette requête occasionne la méfiance des populations qui se mettent en marge de toute initiative d'accompagnement.

Enfin, les populations malinkés dénoncent le choix des actions publiques entrant dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants sans leur consentement. C'est le cas de la décision gouvernementale de l'école obligatoire de 6 à 16 ans. Les parents malinkés s'insurgent contre cette décision qui, selon eux, ne permet pas à l'enfant de choisir autre chose que l'école. La majorité des opinions des parents ressort que certains enfants ne veulent pas aller à l'école et déjà à 8-10 ans, ils veulent apprendre un métier. Pour eux, ils ont besoin d'être approchés pour trouver ensemble les solutions à ces problèmes plutôt que de les incriminer.

Le laxisme dans les initiatives publiques de lutte contre le travail des enfants favorise également le maintien de ces derniers au travail.

2.3.2 Laxisme dans l'organisation de la lutte contre le travail des enfants

En Côte d'Ivoire, la lutte contre le travail des enfants se manifeste par l'organisation de « filets sociaux » qui est une aide financière mensuelle de 38 Euros (25 000 Fcfa) accordée aux familles indigentes. Elle se manifeste également par des dons de kits scolaires dans les écoles des quartiers populaires et en milieu rural. Ces initiatives accompagnent également la politique d'école obligatoire de 6 à 16 ans.

Malgré ce dispositif d'aide aux familles en vue d'éradiquer le travail des enfants pour les contenir à l'école aux âges scolaires, des situations de laxisme semblent produire l'effet contraire. En clair, dans les gares de véhicules de transport intercommunaux, de nombreux enfants continuent d'y être utilisés comme convoyeurs. Il y en a qui exercent comme apprentis mécaniciens automobiles, ferronnier, démarcheur de vente de pièces détachées et auxiliaires de commerce auprès de leurs parents ou tuteurs. Les avis des membres de la communauté malinkés sur cette question sont convergents.

Monsieur Méité, chauffeur de 36 ans, à propos des organisations de lutte contre le travail des enfants dit ceci : « *Les enfants sont toujours avec nous, mais ils ne disent rien* ».

Monsieur Konaté, chauffeur de 41 ans se veut plus précis en affirmant : « *Quand ils viennent, on demande pardon, ils donnent des conseils et puis c'est fini* ».

Au total, nonobstant les occupations des enfants sur les sites de travail de leurs parents en pleine ville d'Abidjan, il n'y a pas de véritable interpellation de ces derniers.

Plusieurs parents malinkés interrogés, ignorent l'existence de brigade consacrée à la lutte contre le travail des enfants. Ils ont juste une vague idée de l'organisation de cette lutte. À ce propos, Monsieur Diomandé, vendeur de 52 ans dit ceci : « *je connais brigades pour saleté là, et puis pour les anti-drogue, mais pour travail des enfants là, je n'ai pas encore vue dans notre coin ici* ».

S'agissant des aides au titre des filets sociaux, Madame Mariam, vendeuse de 58 ans, affirme : « *l'argent ils donnent pour aider les parents des enfants qui travaillent là, c'est pas beaucoup* ».

À ce genre d'affirmations émaillant les réponses des parents malinkés, un travailleur social rétorque en disant ceci : « *les gens prennent l'argent dans le cadre des fillets sociaux et ils ne changent pas d'habitude ; il va falloir sévir parce que les habitudes ne changent pas ; je pense que les personnes qui parlent de laxisme confondent la phase de sensibilisation et celle de répression* ».

Certains parents qui affirment encore bénéficier du concours des enfants dans leurs activités respectives prétendent ne pas savoir l'existence de soutiens publics tant pour les parents que pour les enfants. En revanche, la quasi-totalité de ceux qui sont informés de l'existence de différentes formes de soutiens affirment ne pas en connaître les procédures. Les propos de Monsieur Losseni, vendeur de 61 ans l'atteste : « *On dit on aide les parents qui ont beaucoup d'enfants, mais je sais pas encore c'est où on paye* ».

En définitive, la persistance du maintien des enfants au travail est d'une part due, au manque de sanctions face au maintien des enfants dans le milieu de travail à l'âge scolaire et d'autre part, au problème de transparence dans le ciblage des ménages à aider pour éradiquer le phénomène en leur sein.

3. DISCUSSION

La discussion s'articule autour des perceptions en rapport avec l'éducation et les écueils liées à la lutte contre le travail des enfants.

3.1 De la perception communautaire à l'insuffisance des mesures

Bon nombre de parents, à cause de leur situation financière, voient la scolarisation des jeunes enfants comme source de dépenses supplémentaires. Normalement, l'inscription de l'enfant dans un établissement public est gratuite. Cependant, les parents sont confrontés à des dépenses supplémentaires liées aux charges afférentes aux bons fonctionnements de l'établissement. Ces frais annexes sont entre autres les frais de réhabilitation des établissements, les frais d'évaluations, les frais liés aux activités socio culturelles, les tee-shirts, etc. Les parents qui ont de nombreux enfants perçoivent ces dépenses comme excessives vu que des campagnes de sensibilisations sont faites sur la gratuité de la scolarisation des enfants de six (06) à seize (16) ans. Ainsi, pour les parents qui veulent scolariser leurs enfants, une discrimination est faite et le choix est très vite porté sur les garçons au sein des communautés malinkés, là où la fille est destinée au mariage. Si les deux sexes ont été destinés à l'école, la fille est stoppée plus tard et soumise au triste destin du mariage.

Les gains du mariage de la fille concourent par ailleurs au financement des études du garçon. Toute cette situation révélée par la présente étude est corroborée par le propos de B. Schlemmer (2004) selon lequel c'est d'abord la pauvreté qui limite l'offre scolaire en Afrique. Mieux, A. Ouédraogo (2003) stipule que les enfants qui ne vont pas à l'école primaire sont

essentiellement les enfants de familles trop pauvres pour supporter les frais liés à la scolarisation. Par ailleurs, ajoute-t-il que la décision des communautés et des familles de scolariser ou non leurs enfants est orientée par le choix d'en tirer le maximum de bénéfices, et s'appuie sur l'environnement économique et les ressources dont disposent les familles.

3.2 De la perception de la lutte contre le travail des enfants comme privation d'une source de revenus

Bien vrai que le revenu des enfants au travail ne soit pas conséquent ; cependant, il est d'une aide inestimable pour une famille où avoir le minimum est un combat quotidien. Pour des familles malinkés ayant plus d'enfants au travail, ces revenus mis ensemble couvrent une grande part des dépenses du ménage. Ainsi, s'entendre dire que mettre ses enfants au travail est un délit est très mal perçu par les communautés malinkés. Pour elles donc, non seulement l'État n'en fait pas assez pour améliorer leur situation, mais en plus, il les empêche de subvenir à leur besoin comme elles peuvent. Des situations similaires sont révélées par d'autres auteurs. Il s'agit notamment de A. Ouédraogo (2003) qui pour des pays d'Afrique occidentale et centrale rapporte que le manque à gagner que représentent les apports de l'enfant mis au travail, que ce soit dans des tâches domestiques ou dans des activités lucratives est important. C.B. Meka'a et E. O. Mbebi (2015) démontrent pour le Cameroun, que le travail des enfants est motivé par l'état de pauvreté et des chocs négatifs sur les revenus. Ils situent ces chocs dans une baisse brutale de revenu positivement associée à un travail plus fréquent des enfants, tandis que la possession de terres, dont l'exploitation nécessite de la force de travail, tend à l'accroître.

3.3 De la perception de la collaboration comme moyen d'adhésion communautaire

Dans la société traditionnelle malinké, la collaboration a trait à la solidarité. Dans ce cadre, les membres de la communauté mettent ensemble leurs efforts pour assurer l'ascension sociale de leurs membres respectifs. Très tôt, ces membres y contribuent dès l'enfance pour être plus tard installés comme opérateurs économiques. C'est dans ce cadre que sont menées l'éducation des enfants et l'organisation de leur épanouissement.

Pour un changement de paradigme, la collaboration entre les communautés et les institutions spécialisées en matière de lutte contre le travail des enfants exige que la communauté se réfère aux institutions spécialisées pour la prise en charge des cas et que ces institutions se réfèrent à leur tour à la communauté pour éviter les écueils dans leur mission.

Pour ce faire, la communauté dans son nouveau rôle doit s'investir d'une mission de sensibilisation et d'intégration des enfants au système éducatif. Cela passe par l'interpellation de la famille nucléaire et la famille élargie sur les situations d'exploitation des enfants à travers la conduite de groupes de discussion. Ces groupes de discussion doivent se muer en groupes d'action comme les initiatives d'entraide pour pallier aux déficits financiers favorisant la mise au travail des enfants au sein des familles.

Des initiatives sont déjà expérimentées dans le domaine de la production cacaoyère. En effet, le bulletin d'International Cocoa Initiative (ICI, 2020) montre que les coopératives de producteurs de Cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana dans leur collaboration avec les Institutions de lutte contre le travail des enfants, se sont assignées des rôles de sensibilisation et d'extraction des enfants du milieu de travail. Dans la même foulée, Z. Barrada (2019) fait observer que l'UNICEF collabore avec le gouvernement de Côte d'Ivoire et le secteur privé pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants, faire en sorte que les enfants aient accès à l'école et en soutenant des services sociaux gratuits et universels pour tous les enfants dans le Sud-ouest. Entre plusieurs causes (C. Dumas, 2004) montre la structure familiale comme ayant un impact important sur les décisions de travail, de travail domestique et de scolarisation.

Conclusion

En définitive, l'étude révèle que le travail des enfants est culturellement et religieusement fondé chez le peuple malinké de Côte d'Ivoire. La logique qui en découle ainsi que le raisonnement dans le soutien du travail des enfants demeurent cruciales. En effet, la posture communautaire des malinkés alimente une stratégie de prise en charge, suite au manque d'opportunités viables et à la marginalisation de la plupart des techniques d'insertion sociale. Dès lors, la perception de la lutte contre le travail des enfants chez les Malinké montre qu'une telle initiative déstructure l'organisation traditionnelle et encourage les enfants de la communauté à la paresse. De même, l'interprétation des écueils de cette lutte révèle la nécessité de l'implication communautaire et de la rigueur de la loi comme source d'éradication du phénomène.

Il en ressort que pour une lutte efficace contre le travail des enfants en milieu communautaire à l'instar du milieu malinké, une collaboration permanente est nécessaire entre les autorités administratives et les leaders d'opinion. Cette collaboration assurera certainement une meilleure application des mesures d'accompagnement et un contrôle plus efficace au sein des communautés. Également sur la même base collaborative, la répression

doit être active de manière exemplaire dans les lieux publics où l'exploitation des enfants a cours. Cela contribuerait à la réduction des soupçons de laxisme chez les organisations de répression.

Références bibliographiques

AGUILAR Michaël, Les théories incontournables de la motivation. *L'art de motiver. Les secrets pour booster son équipe*, AGUILAR Michaël (dir). Paris, Dunod, « Management/Leadership », 2016, pp 9-57.

BARRADA Zina, 2019. Des centres d'alphabétisation pour lutter contre le travail des enfants dans les communautés. *Alphabétiser et être alphabétisé pour une nouvelle chance dans la vie*. Unicef, 03 septembre 2019, [En ligne] <https://www.unicef.org/cotedivoire/recits/des-centres-dalphab%C3%A9tisation-pour-lutter-contre-le-travail-des-enfants-dans-les-communaut%C3%A9s> , consulté le 31 décembre 2021.

BONNET Michel et SCHLEMMER Bernard, 2009. Aperçu sur le travail des enfants, *Mondes en Développement*, Vol.37-2009/2-n°146, 11-25, [En ligne], https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/2021-05/010047540.pdf , consulté le 27 mars 2022.

DHELLEMMES Virginie, PIETTRE Pauline, 2011, Le travail des enfants. Entretien avec Virginie Dhellemmes, *Transversalités*, 2011/4 (N° 120), 101-110. DOI : 10.3917/trans.120.0101. [En ligne]: <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2011-4-page-101.htm> , consulté le 27 mars 2022.

DIALLO Yacouba, 2001. Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire, Document de travail, Centre d'économie du développement, N° 55 Université Montesquieu-Bordeaux IV – France, 15 p.

DUMAS Christelle, 2004. Impact de la structure familiale sur les décisions parentales de mise au travail des enfants: le cas du Brésil. *Revue d'économie du développement* 2004/1(Vol. 12), pp 71-99.

ICI, 2020. Le rôle des coopératives dans la lutte contre le travail des enfants, ICI, 6 juillet 2020, [En ligne] <https://cocoainitiative.org/fr/news-media-post/le-role-des-cooperatives-dans-la-lutte-contre-le-travail-des-enfants/> , consulté le 31 décembre 2021.

INS/OIT, 2010. Le travail des enfants en Côte d'Ivoire à partir des données de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008, OIT, Abidjan, 80p. Rapport d'étude.

INS/OIT, 2013. Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (ENSETTE 2013, Abidjan, 65p.

LAHLOU, Saadi, 2010. Contexte et intention dans la détermination de l'activité : une nouvelle topique des motivations ; *Intellectica*, 2010/1-2, n° 53-54, June 2010, pp. 233-280.

MEKA'A Cosmas Bernard et MBEBI Ewondo Olivier, 2015. Le travail des enfants : uniquement un problème de pauvreté ? *Travail et Emploi* [En ligne] <http://journals.openedition.org/travailemploi/6683> , consulté le 30 décembre 2021. 143 | juillet-septembre 2015.

OIT, 2006, La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée, Genève, 1001p. [En ligne], <https://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc95/pdf/rep-i-b.pdf> , consulté le 31 décembre 2021.

OUEDRAOGO Adama, 2003. La demande d'éducation en Afrique. État des connaissances et perspectives de recherche, *Cahiers d'études africaines*, PILON Marc & YARO Yacouba (dir.). 169-170 | 2003, 445-447.

QUINN Patrick, 2019. *Abolir le travail des enfants: 100 ans d'action* / Organisation internationale du Travail, Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS), Genève: OIT, 2019. 88p.

SALMON Léa, 2003. Les enfants de la rue à Abidjan, *Socio-anthropologie* [En ligne], 1 | 1997, [En ligne] <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/76> , consulté le 31 décembre 2021.

SCHLEMMER Bernard, 2004. Scolarisation, éducation, travail des enfants et enfants travailleurs : "illustrations africaines". *La situation dans les pays du Sud : synthèse et ensemble des contributions de chercheurs des institutions de recherches partenaires*. FERRY Benoît et Coll (dir.) New York : CEPED ; ONU, pp 169-183